

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Faute d'avoir pu trouver un document fiable, complet et à jour donnant l'inventaire sans faille de l'Outre-Mer français et sur lequel puissent se fonder des enseignants, il m'a paru utile de dresser le bilan ci-dessous, résultat de multiples investigations et recoupements.

L'Outre-Mer, tel qu'il relève du Ministère compétent, se compose de :

quatre départements, qui sont également des régions et ont donc à la fois un conseil général et un conseil régional, des députés et sénateurs, sont largement assimilés au territoire métropolitain et font ainsi partie de l'Union européenne, dont les règlements et aides s'appliquent :

- *Réunion* (2 512 km², 518 000 hab. en 1990, estimation 587 000 en 1997), le plus peuplé ; chef-lieu Saint-Denis ; 34 communes ; 4 arrondissements (Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Pierre, Saint-Paul).

- *Martinique* (1 102 km², 360 000 hab. en 1990, est. 392 000 en 1997), le plus dense ; chef-lieu Fort-de-France ; 34 communes, 3 arrondissements (Fort-de-France, Le Marin, La Trinité).

- *Guyane* (83 534 km², 115 000 hab. en 1990, est. 140 000 en 1997), le plus étendu ; chef-lieu Cayenne ; 20 communes, 2 arrondissements (Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni).

- *Guadeloupe* (1 705 km², 387 000 hab. en 1990, est. 430 000 en 1997), le plus complexe puisque, à l'île principale (1 438 km²), elle-même double et en deux arrondissements (Basse-Terre la plus haute à l'O, Grande-Terre la plus plate à l'E), s'ajoutent des îles dites dépendantes, les unes proches : au S, archipel des Saintes (14 km²) et île de Marie-Galante (157 km², 20 000 hab.), à l'E, île de la Désirade (20 km², 1 700 hab.) ; les autres plus lointaines, à 200 km au N, Saint-Barthélemy (21 km², 6 000 hab.) et la moitié N de l'île Saint-Martin (52 km², 32 000 hab.). Le chef-lieu est Basse-Terre mais la ville principale, avec l'université et l'aéroport, est Pointe-à-Pitre ; 34 communes, 3 arrondissements (Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Saint-Martin).

deux collectivités territoriales, de statut intermédiaire entre départements et territoires :

- *Saint-Pierre-et-Miquelon*, la seule terre habitée non tropicale de l'ensemble, à l'embouchure du Saint-Laurent (242 km², 6 800 hab.), en deux îles et deux communes, Saint-Pierre (26 km², 6 000 hab.) et Miquelon-Longlade (216 km², 800 hab.), flanquées d'un certain nombre d'îlots vides ; chef-lieu Saint-Pierre ; un député, un sénateur ; conseil général de 19 membres ; préfet.

- *Mayotte*, dans l'archipel des Comores (374 km², 131 000 hab. en 1997). Chef-lieu Dzaoudzi ; 17 communes ; un député, un sénateur ; conseil général de 19 membres ; représentant du gouvernement avec rang de préfet.

trois territoires, dont les statuts sont spécifiques, les deux premiers disposant d'une grande autonomie et d'assemblées élues, le troisième n'ayant pas de population permanente et relevant d'ailleurs d'une simple administration :

- *Polynésie française* : 118 îles, 3 673 km² de terres émergées sur une distance de 2 000 km et une étendue de l'ordre de 4 Mkm² (la taille de la péninsule européenne), 189 000 hab., 48 communes ; chef-lieu Papeete ; 2 députés et un sénateur, une assemblée élue et un gouvernement, un haut-commissaire de la République ; un renforcement de l'autonomie (approuvé par l'assemblée de Polynésie le 6 avril 1999 et qui devra l'être par le parlement français) est en vue ; le territoire associé :

- l'archipel de la Société à l'ouest, divisé en deux groupes : îles du Vent avec Tahiti (1 042 km², 130 000 hab., 12 communes), Moorea (130 km², 6 000 hab.), Maïao à l'O, Tetiarua au N, Mehetia à 100 km au SE ; îles sous le Vent (474 km², 20 000 hab., 5 communes), dont Raiatea (192 km², 7 000 hab., avec le chef-lieu Uturoa), Tahaa (90 km²), Huahine (75 km²), Bora-Bora (30 km²), Maupiti (11 km²) et Tupai (10 km²), incluant le groupe inhabité plus occidental des îles Motu One (ex-Bellinghausen), Manuae (ex-Scilly), Maupihaa (ex-Mopélie) ;
- l'archipel des Marquises au nord-est (1 274 km², 8 000 hab.), 6 communes dont l'île principale Nuku Hiva (340 km², 2 100 hab., avec le chef-lieu), Hiva Hoa (315 km², 1 700 hab.), Ua Pou (105 km², 1 900 hab.), Ua Huka (83 km², 540 hab.), Fatu Hiva et Tahuata ;

- l'archipel des Australes (parfois dit Tubuai), tout au sud-ouest : 164 km², 7 îles dont 5 habitées formant 5 communes : Rurutu, Rimatara, Tubuai (la plus grande, 45 km², avec le chef-lieu Mataura), Raivavae, et Rapa (41 km²) plus au S ;

- les archipels des Tuamotu et Gambier : 17 communes en 78 atolls aux Tuamotu, 880 km² de terres émergées étalées sur 1 800 km, 12 000 hab., dont les îles Hao, Mururoa et Fangataufa, liées aux expérimentations nucléaires ; le plus grand atoll est Rangiroa (79 km² émergés mais 80 km de long, 1 300 hab.) ; notons encore Anaa (38 km², 400 hab.), Makatea (30 km², 60 hab.), Tikehau (20 km², 300 hab.), Takapoto (15 km², 470 hab.), Mataiva (15 km², 200 hab.), Takapoto (38 km², 400 hab.), etc. ; 20 atolls aux Gambier, pour 30 km² et une seule commune, chef-lieu Fakarava ;

• Wallis-et-Futuna (255 km², 14 200 hab.), composé de deux groupes, les îles Wallis, en fait un vaste atoll autour de l'île d'Uvea (96 km², 15 km N-S, 9 400 hab.); l'île Futuna (64 km², 4 800 hab.) et l'île Alofi (51 km², déserte) à env. 200 km au SO; un sénateur et un député, un administrateur ayant rang de préfet, un conseil territorial formé par les trois rois coutumiers de Wallis, Alo (Futuna Est et Alofi) et Sigave (Futuna Ouest); chef-lieu à Mata-Utu (Uvea).

• *Terres australes et antarctiques françaises* (TAAF) (7 781 km²) : aucune population permanente, mais une centaine de chercheurs et techniciens en rotation à Port-aux-Français (Kerguelen), une station géomagnétique aux Crozet et la base Dumont d'Urville en bordure du continent Antarctique; l'autorité est exercée par un administrateur, dont les bureaux ont été installés à la Réunion en 1997. L'ensemble comprend :

– l'archipel des Kerguelen : 7 215 km², dont 6 675 (soit presque la Corse) pour la Grande Terre, entourée de nombreux îlots (85 selon les uns, 300 selon d'autres), dont les îles Foch (206 km²), Howe (51), Saint-Lanne Gramont (46), du Port (43), de l'Ouest (33), aux Rennes (37);

– l'île Amsterdam (ou Nouvelle-Amsterdam, 87 km²) et l'île Saint-Paul (7 km²);

– l'archipel des Crozet (350 km²), lui-même formé de deux groupes d'îles distants de 100 km : à l'E, la Possession (153 km², la plus grande, dotée d'une station géomagnétique à Port-Alfred) et l'île de l'Est (122 km², la plus haute, 1 090 m); à l'O, l'île aux Cochons, entourée au N des petites îles des Apôtres, au S des îles des Pingouins (67 km² ensemble).

La Terre-Adélie, portion arbitrairement découpée dans le continent antarctique entre les méridiens 136 et 142, et censée occuper 432 000 km² jusqu'au pôle, abrite la base permanente Dumont d'Urville, qui relève également des TAAF; mais la France a signé le traité international de 1959, excluant toute appropriation en Antarctique.

À cette liste s'ajoutent, sous statuts distincts :

• **la Nouvelle-Calédonie** (19 058 km², 196 800 hab., chef-lieu Nouméa), qui n'est plus considérée comme un TOM et se trouve dotée d'un statut original depuis les accords de Matignon (5 mai 1998) et la loi organique du 16 février 1999, prévoyant des transferts de souveraineté progressifs à partir de janvier 2000 et un référendum à partir de 2014; elle a deux députés et un sénateur; les trois provinces sont des collectivités territoriales avec assemblées élues, qui forment en partie le Congrès du territoire, lequel élit le président du gouvernement; l'État français est représenté par un haut-commissaire, membre du gouvernement. La Nouvelle-Calédonie est composée de :

– la Grande Terre (16 750 km², 400 km de long), divisée en deux provinces Nord (41 400 hab., chef-lieu Koné) et Sud (134 500 hab., chef-lieu Nouméa), et prolongée au N par les îles Bélep, au S par l'île des Pins;

– l'archipel des trois îles Loyauté (Ouvéa, Wé, Maré), formant la province des Îles (20 900 hab., chef-lieu Lifou, sur Wé);

– les rochers inhabités de l'archipel des Chesterfield à l'O (onze atolls dont l'île Avon, l'île Sandy, les récifs Bellona), des îles Huon au N (4 îlots), de l'île Walpole, de l'île Matthew et de l'île Hunter au SE, sont considérés comme relevant du territoire, ce qui lui donne une extension de 1 500 km E-O et de 800 km N-S, non sans conséquence sur la délimitation théorique de la ZEE; toutefois, des contestations existent pour ces attributions, notamment de la part de Vanuatu.

• **des îles dépendantes :**

– le nom d'*îles Éparses* est attribué à cinq atolls de l'océan Indien, administrés par le préfet de la Réunion : trois dans le détroit de Mozambique, Bassas da India (0,8 km² à marée basse) et Europa (28 km²) au sud, Juan de Nova (4,4 km²) au nord; les Glorieuses (5 km², trois îles formant un seul atoll de 18 km de long) à l'est des Comores et au nord de Madagascar; une à l'est de Madagascar, Tromelin (1 km²); des stations météorologiques fonctionnent sur ces îles, équipées d'une piste d'aérodrome (sauf à Bassas, submergée à marée haute), appelant la présence régulière, voire permanente, de météorologues et de soldats;

– l'îlot de *Clipperton*, au large de Mexique dans le Pacifique, désert, qui compte 5 km² et a reçu une station météorologique automatique reliée par satellite à Lannion.

La superficie totale (hors Terre-Adélie) s'élève à environ 120 000 km² (un peu plus d'un cinquième de la France métropolitaine Corse incluse) et la population à un peu plus de 2 200 000 habitants (3,6 %). – **Roger Brunet.**

Sources : Ministère chargé des Dom-Tom (cf. site Internet <http://www.outre-mer.gouv.fr/>); *Atlas de France*, vol.13 *les Outre-Mers; Géographie Universelle* Belin-Reclus (vol. *Asie du Sud-Est, Océanie*); *Atlas de la Polynésie française* (Orstom); divers sites Internet. Classification légale actualisée au début 1999 selon les documents du Ministère. Les nombres d'habitants sont arrondis et valables pour 1996-1998. On doit noter que les données varient sensiblement d'une source à l'autre, même pour les superficies et les altitudes, et sont manifestement fausses dans certains documents (superficie des îles Crozet pour le site du Ministère par exemple, cependant excellent par ailleurs); j'ai retenu les données les mieux vérifiées. À noter, avec regret, l'anglicisation désormais quasi officielle de l'écriture des noms polynésiens, qui ne s'imposait nullement mais semble devenue la règle : le u est en fait un ou, le e un é, le gi un gui, Papeete Papéété et Futuna Foutouna. La Nouvelle-Calédonie y a échappé pour le moment : on écrit encore Nouméa et non Numea, Lifou, Ouvéa, Loyauté.